



## DÉCLARATION LIMINAIRE

du CDAS du 19-10-2023

Monsieur le Président,

C'est donc une fois de plus en actionnant le 49.3 et au mépris de la démocratie parlementaire que le gouvernement a adopté la Loi de Programmation des Finances Publiques qui organisera l'austérité budgétaire jusqu'en 2027 !

Dans le même temps, le gouvernement a d'ores et déjà fixé les grandes lignes des budgets 2024, notamment via le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS). Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont marqués du sceau du libéralisme le plus exacerbé et de l'austérité la plus dévastatrice.

Pour pouvoir mieux appréhender les conséquences de ces projets de budget, il faut d'abord souligner une nouvelle fois le contexte d'inflation marquée que nous connaissons. Si celle-ci devrait ralentir sur 2024, elle demeurera à un niveau cependant soutenu. Les dernières projections de la Banque de France tablent sur une augmentation du coût de la vie de 2,8% pour l'année prochaine.

Le budget de l'État sera donc en baisse de 8 points en euros constants. Une véritable chute ! Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans une tendance longue et lourde de coupes dans les crédits socialement utiles.

Pour la CGT, ce sont bien les multiples aides aux entreprises qui, depuis des années, se sont multipliées et coûtent « un pognon de dingue ».

Au titre de ce même projet de loi de finances 2024, il a été demandé aux ministères une baisse de 5 % des crédits à laquelle s'est ajouté un gel de ces derniers de 1% supplémentaire.

En catimini, cet été la Macronie a décidé de supprimer le droit aux Chèques vacances des retraité·e·s à compter du 1er octobre 2023. A l'évidence, la mise en œuvre de la fin du « quoi qu'il en coûte » va se traduire par une nouvelle purge budgétaire au titre des projets de lois de finances.

La CGT Finances est intervenue au dernier GT sur la restauration pour demander que la même subvention qu'au ministère de l'Intérieur soit versée pour les repas. En effet, depuis le 2 mai 2022, les agent·e·s du ministère de l'Intérieur payent 2,60 euros ou 3,50 euros (selon l'indice) leur repas dans les cantines. Nous avons donc interpellé l'administration en leur demandant pourquoi le ministère des Finances considérait moins bien ses agents que celui de l'Intérieur. Nous n'avons pas eu de réponse claire, si ce n'est qu'il n'y a pas d'argent.

Également lors de ce GT restauration l'administration a précisé qu'en aucun cas il n'y aurait d'augmentation de la valeur faciale du Ticket Restaurant puisque le PLF 2024 ne le prévoit pas ! Pourtant, il avait été convenu qu'on pouvait réfléchir et voir l'impact sur un budget futur dans un CNAS précédent. La CGT Finances a dénoncé ce scandale et a rappelé que personne ne peut manger un repas décent pour 6 euros, et que pour un certain nombre d'agent·e·s, ce repas est le seul de la journée !

Encore une fois, nous constatons que le secrétariat général n'écoute pas les revendications des personnels de ce ministère. La CGT Finances demande plus de solutions de restauration collective pour les agents actifs et retraités. Nous portons toujours une revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant. Le ministère veut s'afficher comme un ministère ATTRACTIF, qu'il le prouve.

La CGT Finances interviendra au cours de ce CDAS sur les différents points de l'ordre du jour.

Enfin , la CGT finances rappelle ses revendications :

- Une restauration de qualité à proximité du lieu de travail et quand ce n'est pas possible des titres-restaurant. Ces derniers devant être revalorisés au maximum légal avec une participation de l'employeur à hauteur de 60%,
- des vacances pour tous, actifs, retraités, enfants,
- un plan ambitieux de réservation de logements aussi bien en région parisienne qu'en province,
- des places en crèche, les réservations de berceaux restant insuffisantes.